

Entretien du réseau de gaz : comment GRDF fait les poches de votre commune pour le compte d'Engie

Emmanuel Lévy, Vanessa Ratignier

7-8 minutes

Est-ce un effet caché des années bissextiles ? Tous les quatre ans, le groupe Engie pioche dans les caisses de sa filiale GRDF, qui gère la quasi-totalité des réseaux de gaz naturel pour le compte des communes françaises, afin de se faire un beau cadeau [sur le dos des collectivités publiques](#). En clair : l'argent provisionné pour entretenir et renouveler le réseau... sert finalement à rassasier les appétits boursiers du groupe. Engie a démarré ce tour de passe-passe en 2016 en s'accaparant les provisions initialement dédiées aux canalisations, mettant ainsi la main sur 500 millions d'euros. En 2020, l'énergéticien a remis le couvert avec celles destinées aux branchements : 620 millions d'euros, comme l'avait révélé *Marianne*. Engie a récidivé en 2024, ciblant cette fois les conduites de gaz qui alimentent les immeubles : 764 millions d'euros.

L'astuce est simple, légale même, selon GRDF. Tenu d'assurer le service public de la distribution du gaz, l'énergéticien gère le réseau d'acheminement pour le compte des communes, qui demeurent propriétaires de l'infrastructure mais en délèguent la gestion. Dans le cadre de ces milliers de contrats de délégation de service public, GRDF prélève quelques euros sur chacune des factures acquittées par les 10,5

millions d'usagers – votre argent, donc – pour constituer des provisions. L'objectif ? Financer l'entretien ou le remplacement de tout ou partie du réseau, en cas de défaillance ou tout simplement de vétusté.

À LIRE AUSSI : [Méthanisation : les super-bonnes affaires subventionnées de TotalEnergies et d'Engie](#)

GRDF s'est néanmoins engouffré dans une faille. Cette provision ne vaut que si la durée de vie des composants (canalisations, raccordements...) prend fin avant le terme du contrat de concession. En revanche, si leur longévité excède l'échéance du contrat, la provision n'a plus d'objet – elle deviendrait même illégale. Vous n'avez pas compris ? Prenons l'exemple d'une conduite de gaz. Si sa date de péremption est fixée à 2025 mais que le contrat de GRDF s'achève en 2024, l'énergéticien n'a pas l'obligation de la renouveler, contrairement au cas d'une conduite dont la prescription est fixée à 2023. Il suffit de repousser la « date de péremption » des composants pour pouvoir piocher dans la caisse. Et c'est ainsi que, tous les quatre ans, GRDF produit une expertise technique validant ce surplus de vie soudain des différentes mailles du réseau.

Résultat en hausse

Ingénieux, mais pas vraiment innovant. Le siphonnage réalisé par GRDF est un quasi-copier-coller de la trouvaille élaborée par Jean-Marie Messier. Génie de la finance, cet énarque polytechnicien a étrenné la technique à la fin des années 1990 en siphonnant les provisions constituées par la Compagnie générale des eaux (CGE, rebaptisée depuis Veolia) pour le renouvellement des canalisations d'eau.

À LIRE AUSSI : [Coup de tonnerre : Suez perd son bras de fer avec Veolia pour le marché de l'eau en île de France](#)

Où va l'argent ainsi récolté ? Dans la poche des actionnaires, en grande partie. « *Il faut bien nourrir la bête en distribuant des dividendes* »,

décrypte ainsi un ancien dirigeant d'Engie, la maison-mère de GRDF. Autrement dit, le magot initialement destiné à l'entretien du patrimoine collectif, financé par les communes françaises depuis plus d'une centaine d'années, assouvit les exigences de la bourse. *« Malgré les efforts de la directrice générale Catherine MacGregor, les résultats opérationnels d'Engie peinent à maintenir le cours de Bourse à 15 euros, pointe cet ancien dirigeant. L'année dernière, seul le milliard réalisé sur le trading de gaz a permis de servir un bon dividende – et encore, il est tombé du ciel après l'envolée des prix. Cette année ce sera grâce à la reprise de provisions chez GRDF »*, et qui concerne, cette fois, le renouvellement des conduites montantes.

À LIRE AUSSI : [Engie remporte le méga-contrat du réseau de froid à Paris](#)

Sollicité par *Marianne*, le directeur financier du gazier, Patrick Gaussent, minore. *« Ces provisions constituent avant tout un dispositif de comptabilité nationale qui ne sert qu'à établir l'impôt, assure-t-il. On finance les investissements sur notre substance propre et dans le cadre de la régulation »*. Et assure : *« La redistribution des 764 millions d'euros à Engie donnera lieu au versement d'un intéressement et d'une participation versés aux salariés en fonction des accords en vigueur »*... qui n'empêcheront pas de faire bondir le résultat net prévisionnel évoqué par Engie. D'un montant estimé entre 4,2 et 4,8 milliards d'euros en février 2024, il est désormais évalué à une somme comprise entre 5 à 5,6 milliards d'euros en novembre 2024.

Les communes se rebiffent

Les communes, elles, doivent désormais acter que les réserves constituées par le concessionnaire ne représentent plus que 23 % de la valeur du patrimoine concédé, contre 42 % en 2016. Et certaines se rebiffent. Cet argent appartient aux communes, selon le maire adjoint de

Dijon et porte-parole de l'association France urbaine sur les questions d'Énergie, Jean-Patrick Masson. « *Les provisions pour renouvellement appartiennent à ceux qui les ont constituées et doivent être dédiées aux réseaux, insiste-t-il auprès de Marianne. Elles ne peuvent pas disparaître ainsi dans les poches de GRDF.* »

À LIRE AUSSI : [Comment GRDF a pris 620 millions d'euros dans les poches des collectivités locales](#)

Sollicitée par nos soins, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est moins définitive. « *Le Conseil d'État a rappelé que [les sommes provisionnées pour renouvellement] doivent faire l'objet d'un retour à l'autorité concédante à l'échéance du contrat* », confirme-t-elle. Ajoutant néanmoins que GRDF peut toutefois récupérer pour son compte des provisions « *lorsqu'elles sont justifiées par une modification de l'estimation de la durée de vie de certains ouvrages* ».

À LIRE AUSSI : ["Ils foutent la pression à tous les niveaux" : en coulisse, le lobby gazier bataille pour la survie de son secteur](#)



"au risque de creuser les inégalités entre les Français" ? Ben évidemment! A partir du moment où vous sélectionnez des citoyens pouvant être coupés ou pas, vous créez une inégalité, quels que soient l

Il suffit donc d'augmenter la durée de vie des tuyaux pour mettre la main sur la manne, comme le fait GRDF tous les quatre ans sur un nouveau tronçon du réseau. Enfin, tant qu'aucune commune délégataire ne se révolte et en appelle au Conseil d'État pour trancher. Saisi par la Polynésie française, ce dernier a ainsi jugé, en 2018, que toutes les provisions pour renouvellement constitué par Enedis, l'alter ego de GRDF pour les réseaux électriques, appartenaient à... la collectivité publique. Un avant-goût ?

